



Rétroaction Malus - Injustice - Assurance Auto

Par **Boomer84**, le **06/08/2013** à **23:00**

Bonjour à tous,

Aujourd'hui, après de multiples tentatives de discussions avec les différents interlocuteurs de mon assurance, je sollicite vos aides et vos conseils.

Je rappelle les faits. Un accident survenu fin Juillet 2010 en Autriche entre un véhicule autrichien et mon véhicule assuré en France. Je fournis à mon assurance tous les éléments pour assurer ma défense (photographies, schéma, témoignage) et attends. Après 18 mois en Janvier 2012, je suis convoqué au tribunal pour déposer ma version des faits. Février 2012, mon assurance mandate son avocat pour me représenter. Mai 2012, nouvel interrogatoire au Poste de Police cette fois. Janvier 2013, le procès est enfin programmé ce mois de Janvier. Février 2013, mon assurance m'informe qu'elle attend la décision du juge et qu'elle me tient au courant. Je reçois fin Juillet 2013 la facture de mon assurance rappelant une rétroaction de mon malus sur 3 ans, soit 1400 € prélevé dès le mois d'Août. Mon assurance m'apprends par courrier (après un message laissé sur leur répondeur) la pire des décisions (100% Responsable). L'appel de l'avocat est débouté.

Je trouve le suivi du dossier très léger et l'impossibilité de joindre la personne en charge du dossier très pénalisante et paralysante.

Quel recours existe t'il ?

La décision peut elle être remise en cause avec de nouveaux éléments ?

Peut-on reprocher à l'assurance de ne pas m'avoir suffisamment informé ou sollicité pour parfaire ma défense ?

Un malus peut-il être remonté aussi longtemps pour des délais abusifs liés à de tels procédures ? Quel sont les dédommagements auxquels je peux prétendre suite à l'impossibilité de vendre ma voiture au cours de la procédure ?

Si j'avais pu connaître l'injustice dont j'allais être victime, j'aurais au minimum baissé ma protection au tiers. Maintenant c'est l'assurance qui attends le pognon.

Triste système ...

Merci pour votre précieuse aide,

Par **Lizzie**, le **07/04/2014** à **03:45**

Bonjour Boomer84,
pour votre cas, il existe plusieurs assurance , mais d'abord vous devez savoir que Les individus qui ont des malus élevés doivent payer des cotisations d'assurance élevées. vous pouvez avoir plus des informations bien détaillées sur <http://www.xxxxxx> c'est une assurance Auto Malus innove en vous offrant des assurances malussé avec des bénéfices certains. et surtout que vous pouvez bénéficiez d'une assurance auto personnalisée, avec laquelle vous pouvez réutiliser votre voiture même dans les plus brefs délai
bon courage

Par **Jibi7**, le **07/04/2014** à **09:05**

hello Boomer

Votre avocat vous a t il indiqué qu'il existait un mediateur des assurances aupres duquel vous pouvez exposer, faire un recours gracieux etc..
d'abord le mediateur de votre assurance puis celui des assurances
et enfin aussi le defenseur des droits

Au niveau pratique et délais souvent les automobiles clubs ou associations de défense du consommateur vont en général plus vite et disposent de juristes specialisés.
n'attendez pas la réponse d'un échelon avant d'envoyer copie de votre recours aux autres

Par **rapha09**, le **23/07/2014** à **15:27**

Salut,

En effet avec ce genre d'antécédents ça peut être compliqué de trouver une assurance qui accepte de t'assurer.

Le mieux est de consulter un comparateur en ligne, tu verras bien quelles assurances il te propose. Moi,

j'ai trouvé la mienne grâce à

<http://www.xxxxxx/> j'espère que tu y trouveras ton bonheur!

Bonne continuation,

Par **lilo004**, le **12/09/2014** à **12:52**

Le bonus-malus est un système de calcul qui permet à la compagnie d'assurance de faire varier le montant de votre cotisation annuelle en fonction du nombre d'accidents déclarés au cours de l'année précédente. Ainsi, si vous n'avez pas eu d'accident, vous bénéficiez d'une réduction du montant de votre cotisation (bonus). En revanche, si vous avez eu un ou plusieurs accidents, le montant de votre cotisation sera augmenté (malus). Pour avoir plus

d'information vous pouvez voir ce site
<http://www.xxxxxx>